Objekttyp:	Chapter
Zeitschrift:	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Band (Jahr):	7 (1897)
PDF erstellt a	am: 24.07.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

« seau, à noble puissant Guigues de Montoison, des châ-« teau, mandement, territoire et district de Cobone, dio-« cèse de Die, moyennant une rente viagère de 60 sétiers « et 1 émine de blé, 47 d'avoine et 48 florins d'or du « poids de Piémont ». 2° « Une vente par Delmas Cebol-« hon, de Bourdeaux, au même Guillaume de terres « près de la rivière du Roubion et de 2 deniers de cense, « moyennant 40 florins d'or, monnaie de Piémont 1 ».

Un examen attentif des chartes qu'il conserve, nous permet d'indiquer des faits précis :

- 1º Un acte de 1333 « anno domini millesimo trecente-« simo tercio, secunde indictionis », relate « viginti et « decem florenos auri de pondere *Pedemontis* ».
- 2º Une vente du 11 septembre 1333 mentionne « necnon « septuaginta octo florenos auri, boni, puri et fini de « justo pondere *Podii Montis* » *(sic)*.

Voilà plus qu'il n'en faut pour faire remonter à l'année 1333, tout au moins, l'apparition du florin du poids de Piémont dans le Bas-Dauphiné. Nous insistons spécialement sur l'orthographe *Podii Montis*. Elle dénote de la part du scribe des notions géographiques peu étendues. Elle démontre surtout qu'il s'agit d'une espèce monétaire, si peu connue en 1333, qu'on méconnaît le nom du pays dont elle rappelle la dénomination. Nous en concluons hardiment que le commencement de l'emploi du florin dit florin du poids de Piémont, peut être fixé pour la partie inférieure du Dauphiné à l'année 1333, d'une manière très approximative.

III

La vogue du florin du poids de Piémont ne fut pas limitée à cette province. Il sera aisé de prouver que

¹ A. Lacroix, Inventaire sommaire des archives départementales, antérieures à 1790, pp. 59-60.

cette monnaie fut usitée dans la Provence durant la même période de temps.

Iº Un inventaire des monnaies trouvées dans les coffres du cardinal Hugues Rogier fut dressé minutieusement le 26 mai 1366 à Avignon, après la mort de ce prince de l'Église.

Les espèces d'or étaient en suivant l'ordre adopté par le rédacteur de cet acte :

- 1º 100,000 florins de Florence (95,000 floreni de Florentia, boni et fini auri et ponderis Cameræ; 5,000 floreni de Florentia, boni auri et ponderis Florentiæ).
- 2º 5,000 florins du poids de Piémont (floreni boni auri, ponderis Pedemontis).
- 3º 22,766 écus anciens (scutati antiqui auri).
- 4º 5,000 royaux anciens (regales antiqui auri).
- 5º 2,000 florins d'Aragon (floreni auri de Aragonia).
- 6° 855 francs.
- 7º 500 pavillons.
- 8° 500 agnels.
- 9º 97 ducats.
- 10º 100 florins de la Chambre (floreni auri, boni et ponderis Cameræ).
- 41º 263 florins de Florence (floreni auri de Florentia, ponderis Florentiæ).
- 12º 511 florins de la reine Jeanne (floreni auri Reginæ Ceciliæ).
- 13º 4 florins de Florence (floreni auri de Florentia).
- 14º 90 florins au cornet (Orange) [floreni auri del grayle].

Avant la rédaction de ce précieux texte, il avait été dépensé :

- 1º 5,000 florins de Florence (floreni de Florentia).
- 2º 5,000 florins au cornet (floreni auri del grayle).
- 3º 100,000 florins au cornet (floreni del grayle).
- 4º 1,875 florins de la Chambre (floreni de camera).

5º 1,626 florins à la croix (floreni de cruce).

6º 745 florins pontificaux forts (floreni papales fortes).

7º 6,000 florins à la croix (floreni auri de cruce) 1.

Papon a étudié ces diverses monnaies, mais il a commis quelques erreurs au sujet de leur identification, erreurs bien pardonnables au siècle dernier, où les études de numismatique étaient fort peu avancées. Relativement aux florins, désignés sous le nom de *florenus ponderis Pedemontis*, son embarras a été extrême. Il les mentionne en ces termes : « Les autres espèces d'or étaient « cinq mille florins de Piémont et deux mille florins « d'Aragon. Ceux-ci étaient frappés au coin de Pierre, roi « d'Aragon, et avaient une épée à côté de la tête de « Saint-Jean-Baptiste ² ».

IIº Notre vénérable bisaïeul, Édouard de Laplane s'exprime ainsi : « Outre les florins d'or de seize et de « dix-sept sols provençaux, nos livres de comptes du « XIVº siècle font mention du florin de Piémont valant « 31 sols, des florins d'or de grailhe ou à la corneille « [signi graileti³] et du florin au cornet [de corneto], « pièces des princes d'Orange, qui avaient un cornet « dans leurs armes 4 ».

IIIº Damase Arbaud relate de même le florin du poids de Piémont : « Il ne paraît pas qu'on ait fabriqué des « florins en Provence avant le roi Robert, peut-être même « avant la reine Jeanne ⁵. Jusque-là, ceux qui circulaient « dans le comté provenaient de Florence, de Piémont, « ou d'Avignon, alors résidence des papes ». Cet auteur

¹ Baluze, Vita paparum aven., t. II, p. 762. Les florins à la croix étaient des florins de la Flandre, d'Ecosse, du Brabant, etc. — Voir notre mémoire intitulé Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier dans Rev. suisse de num., 1893, p. 257.

² Histoire générale de Provence, t. III, pp. 591-596.

³ Les florins del grayle sont également des florins des princes d'Orange.

⁴ Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron, p. 92.

⁵ Les premiers florins provençaux sont dus à l'initiative de la reine Jeanne.

ajoute en note : « Je ne parle pas des florins de quelques « évêques de Provence ayant droit de battre monnaie, « comme ceux d'Arles et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, « parce que ces pièces ont toujours été très rares ¹ ».

Nous bornerons là nos citations, toutes empruntées aux travaux des numismatistes provençaux. Elles établissent péremptoirement que le florin du poids de Piémont a été connu dans tout le Sud-Est de la France. Nous pouvons en outre affirmer que son usage a cessé, comme en Dauphiné, d'une manière définitive, durant le premier quart du XVe siècle. Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier, que nous avons été heureux de publier dans cette même Revue et qui ont été rédigés en 1511, ne font pas la moindre allusion à cette monnaie, quoiqu'ils renferment l'énumération complète des nombreuses pièces circulant à Avignon à cette époque.

IV

Il est clair que la lecture florenus ponderis Pedemontis ou Pedimontis ou Pedimontis ne saurait être contestée. Cependant, quel est le numismatiste qui a jamais vu des florins du Piémont, émis en 1333? Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans la numismatique de cette province pour savoir qu'aucun florin ne porte le nom du Piémont.

Depuis la réunion de cette principauté à la Savoie, on confondit parfois volontiers dans le Midi de la France, la Savoie avec le Piémont et on attribua assez souvent à ce dernier nom propre une acception très générale qui englobait également la Savoie.

Les rapports de la Provence et surtout du Dauphiné avec les États du Piémont furent de tout temps assez fréquents. Des ouvriers piémontais furent employés

¹ Lettre sur quelques-unes des monnaies qui avaient cours en Provence aux XIV^e et XV^e siècles, p. 13.